

**Brochure
groupes
-
2026**



Emerveilleyez vos groupes avec nos offres uniques pour découvrir la Champagne !

Epernay, la Capitale du Champagne et son pays vous accueillent pour une escapade pétillante.

Découvrez la prestigieuse Avenue de Champagne et ses grandes Maisons, les caves, la gastronomie et le patrimoine historique...

Sur la Route Touristique, plongez au cœur du vignoble, rencontrez ses acteurs et appréciez les paysages de notre région.

Notre brochure est une invitation à la découverte des Coteaux qui portent ce vin unique au monde, des Maisons et des Caves de Champagne inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco... depuis 2015, 10ème anniversaire !

Retrouvez l'ensemble de nos partenaires touristiques (activités, hébergement et restauration) sur :

www.epernay-tourisme.com/

Le service commercial de l'Office de Tourisme d'Epernay

Vous aide dans la mise en pace de toutes demandes personnalisées.

Une équipe de guides conférenciers pour vos visites en français, anglais, allemand, néerlandais, et autres langues sur demande.

Une collaboration permanente avec les prestataires accueillants des groupes.

groupes@ot-epernay.fr

Tél : + 33 (0) 3 26 53 33 09



Credit photo : Victoria ROUSSEAU

venir à Epernay...

Route

De Paris : A4, sortie Dormans

De Metz : A4, sortie St Gibrien

De Lille : A26, sortie Epernay

Train

Paris > Epernay : 1h30

Paris > Reims (TGV) : 45 minutes

Reims > Epernay (liaisons régulières) : 30 minutes

Avion

Aéroport de Roissy Charles de Gaulle à 125 km

Aéroport d'Orly à 147 km

	Epernay
Bordeaux	720 km
Lille	230 km
Lyon	475 km
Paris	140 km
Strasbourg	355 km



Les 6 bonnes raisons de venir à Epernay en groupe

1

*S'initier à la dégustation
du vin de champagne*



2

*Parcourir la Route
Touristique du Champagne*



3

*Flâner sur
l'Avenue de Champagne*



4

*Voir les choses
d'en haut*



5

*Savourer la
gastronomie du terroir*



6

*Découvrir
un patrimoine classé*



SUIVEZ LE GUIDE ...

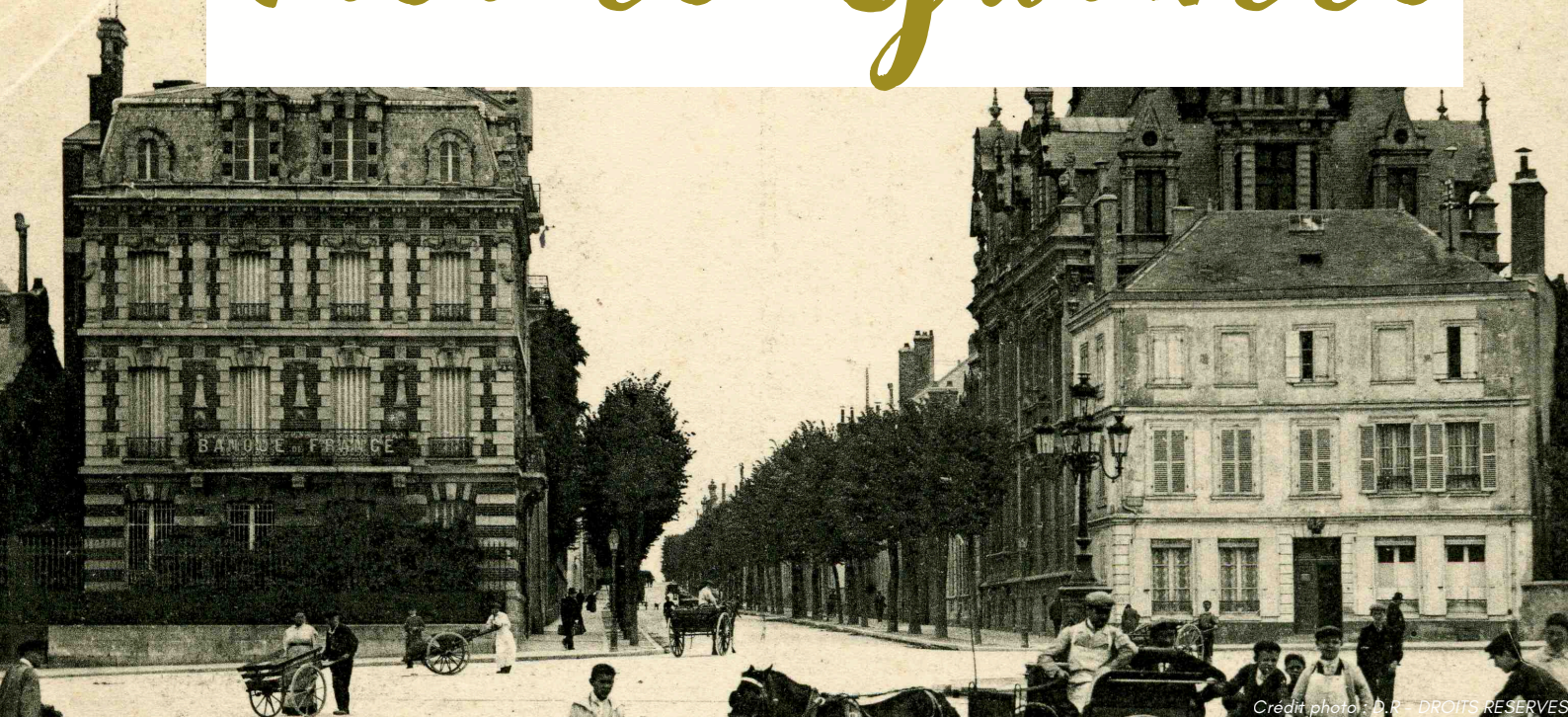
Découvrez nos offres touristiques pour groupes et mini-groupes (à partir de 10/15 personnes selon les programmes)

- 4** Visites guidées pédestres, en autocar, ou mixtes
- 8** Programmes Journées, pour ne rien louper de la Champagne
- 19** Habits de Lumière, un week-end enchanteur, pour les fêtes de fin d'année
- 21** Séjours, 2 ou 3 jours pour apprécier toute la Champagne
- 28** Sorties scolaires, pour apprendre en s'amusant
- 30** Conditions générales de vente et conditions particulières de vente

Les programmes présentés dans cette brochure sont donnés à titre d'exemple, et peuvent servir de base à la mise en place de votre projet. Pour toute étude personnalisée (devis, autres prestations...) et / ou aménagement de l'un de nos programmes existants, n'hésitez pas à contacter notre service commercial.



♥ Visites Guidées



Epernay et son patrimoine du XIXe siècle, magnifiquement préservé, est indissociable de l'Histoire du Champagne !

■ **L'hôtel de Ville***, ancien hôtel particulier, construit en 1858 pour un négociant en vin de Champagne. Vous visiterez de luxueux salons et profiterez d'un magnifique parc, dessiné au XIXe siècle par les frères Bühler.

■ **Le Théâtre Gabriel Dorziat***, inauguré en 1902. Théâtre à l'italienne dont la salle est ornée d'une coupole peinte par Georges Clairin. Les plafonds du foyer ont été réalisés par le peintre Ernest Courtois, dit de Bonnencontre, qui s'est inspiré de la Vigne et du Champagne.

■ **L'église Notre-Dame***, dont la construction débuta en 1898, présente d'admirables vitraux du XVIe siècle ainsi que des grandes orgues de 1869, réalisées par Aristide Cavaillé Coll.

■ **L'Avenue de Champagne**, majestueuse avec son architecture éclectique ! Siègne des grandes maisons de production et de négoce du vin, de renommée mondiale, cette artère est jalonnée de nombreux immeubles du XIXe siècle (voir offre complémentaire page 6).



Avec un guide
Tarifs page 7



De 1 h à 2 h
avec un guide conférencier, visite :



* pédestre
* avec votre autocar équipé d'un



siège «guide» et micro
* mixte (pédestre et autocar)

Validité : tous les jours sauf le 25 Décembre et le 1er Janvier
Sous réserve de disponibilité de nos guides conférenciers

***Ces monuments sont visitables sur réservation et selon disponibilité.**

Nous contacter.

■ L'AVENUE DE CHAMPAGNE, UNE AVENUE CLASSÉE !

Siège des grandes maisons de Champagne, elle abrite plus de 200 millions de bouteilles dans un dédale de 110 km de caves.

Elle constitue depuis juillet 2015 l'un des éléments du bien « Coteaux Maisons et Caves de Champagne » inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Son architecture riche et variée se compose de bâtisses érigées par les grands noms du Champagne, de châteaux et d'hôtels particuliers de styles Renaissance, Classique... Véritable écrin d'un patrimoine architectural d'exception.

■ EPERNAY CAPITALE DU CHAMPAGNE ET LE PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

En autocar, partez avec l'un de nos guides-conférenciers, à la découverte des lieux emblématiques, inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Tout d'abord, l'Avenue de Champagne d'Épernay, aussi nommée Champs Élysées Sparnaciens vous dévoilera les Grandes Maisons, et leur architecture éclectique. Vous découvrirez une partie des coteaux historiques, ainsi que le village d'Hautvillers, village typiquement champenois, où vécut le célèbre moine Dom Pierre Pérignon.

Avec un guide
Tarifs page 7



De 1 h à 2 h



visite pédestre

Avec un guide
Tarifs page 7



2 h
avec votre autocar
équipé d'un siège
«guide» et micro



L'année passée, l'Avenue de Champagne a fêté ses 100 ans !

L'Avenue de Champagne, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, accueille châteaux et hôtels particuliers et parmi eux, les sièges de grandes maisons de champagne et le Musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale. C'est un lieu emblématique où des millions de bouteilles sont produites et entreposées

C'est en 1925, qu'on la renomme "Avenue de Champagne", afin de refléter l'importance croissante du commerce du champagne !

100 ans plus tard sa renommée est internationale.

En 2025, la Champagne a fêté ses 10 ans au Patrimoine Mondial !

En 2015, les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ont été inscrits **au Patrimoine mondial de l'UNESCO**, marquant un tournant majeur pour notre région.

Cette reconnaissance internationale a mis en évidence la valeur universelle exceptionnelle de notre territoire et a généré des impacts significatifs aux niveaux local, régional et international.



TARIFS DES VISITES GUIDÉES ET INFORMATIONS PRATIQUES

Mise à disposition d'un guide conférencier pour une prestation en français ou langues étrangères (GB / D / NL / ES / IT) selon disponibilités.

Autres langues : sur demande

■ **Visite guidée pédestre** (avec un guide conférencier)

Durée de la prestation : 1 h - 1 h 30 ou 2 h.

Heure supplémentaire : merci d'ajouter un prix forfaitaire de 50 €.

	Tarifs jour de semaine	Tarifs dimanche et jours fériés
Base 40 pers. et plus	6,00 € / personne	7,50 € / personne
Base 30-39 pers.	7,50 € / personne	9,00€ / personne
Base 20-29 pers.	10,00 € / personne	12,50 € / personne
Base 15-19 pers.	12,50 € / personne	15,50 € / personne

■ **Visite guidée en autocar** (avec un guide conférencier - dans votre véhicule)

	Tarifs jour de semaine	Tarifs dimanche et jours fériés
Durée 2 heures	150 € / groupe	200 € / groupe
Durée 3 heures	200 € / groupe	250 € / groupe
Durée 4 heures	250 € / groupe	300 € / groupe
La journée	450 € / groupe	550 € / groupe

■ **Tarifs indicatifs** soumis à majoration selon disponibilités de nos guides conférenciers.

Merci de nous contacter pour plus de précisions.

■ **Mise à disposition d'un guide :**

merci de prendre en charge et de déposer les guides à notre bureau d'accueil, sauf accord particulier avec nous. Si le lieu de rendez-vous est différent, les frais de déplacement de notre guide sont à la charge du groupe.

■ **Prière de respecter les horaires** indiqués sur votre contrat de réservation, pour un déroulement optimal de la prestation.

Si le groupe arrive en retard, la visite sera écourtée (la somme due reste la même) ou prolongée, selon la disponibilité de notre guide, et la prestation sera alors majorée.

■ L'Office de Tourisme se réserve le droit de modifier l'**ordre des prestations**, pour le bon déroulement de votre journée.

■ **Le transport en autocar est à votre charge.**

Les circuits se font avec votre véhicule équipé d'un siège guide et d'un micro.

■ **Parkings « autocars »** proches de

l'Office de Tourisme :

- rue Jean Chandon Moët
- rue Jean Moët (accès pédestre à l'Office de Tourisme par le parc de l'Hôtel de Ville).

■ **Sanitaires** : Pour votre confort, nous vous conseillons de prévoir un arrêt dans un lieu pourvu de sanitaires pouvant accueillir un groupe, avant votre arrivée à l'Office du Tourisme d'Epernay.



Crédit photo : D.R - DROITS RESERVES



Crédit photo : D.R - DROITS RESERVES

Journées



Crédit photo : D.R - DROITS RESERVES



Crédit photo : Grappers

DE LA CRAIE AUX BULLES

Pour GROUPES à partir de 15 pers.

■ 10 h : Arrivée à Fleury-la-Rivière

■ Remontez le temps au cours de la visite de **La Cave aux Coquillages** et découvrez aujourd'hui toute une plage de fossiles, dont les *Campaniles giganteum*

■ Profitez d'un **déjeuner** dans un restaurant d'Épernay ou des proches environs. Menu 3 plats (boissons comprises) avec 3 options au choix :

A/ Cuisine traditionnelle française

B/ Cuisine du terroir

C/ Cuisine typique champenoise

■ Débutez votre après-midi, par une immersion totale, et un voyage multi-sensoriel dans le monde du et de la Champagne ! **La Visite du Centre d'Interprétation Sensorielle des Vins de Champagne** fait appel à tous vos sens, y compris vos papilles... qui s'éveilleront lors de l'expérience gustative finale de 2 Champagne

■ 17 h 00 : fin des prestations à Aÿ-Champagne



Crédit photo : Alexandre COUVREUX - Usage web uniquement



Crédit photo : Grappers

Prix / pers. selon menu choisi :

Professionnels du tourisme :
nous contacter

• **Base 20 pers et + :**

A) 65 € - B) 70 € - C) 79 €

• **Base 15-19 pers. :**

A) 69 € - B) 74 € - C) 83 €

Programme modulable - devis sur demande



avec votre autocar

Validité : Sous réserve de disponibilités de nos prestataires.

Ce prix ne comprend pas : le transport en autocar, la mise à disposition d'un guide, les dépenses personnelles et toutes prestations non mentionnées dans le programme.

EPERNAY EN 3D

Pour GROUPES à partir de 20 pers.

10 h : Arrivée à Epernay

■ Embarquez à bord de véhicules "vintage"

Excursion de **deux heures dans le vignoble en Estafette, 2 cv et/ou en 4L.**

Profitez d'une **dégustation de Champagne** au cœur des vignes tout en **découvrant la tradition de l'art du sabrage d'une bouteille de Champagne.**

■ Profitez d'un **déjeuner** dans un restaurant d'Epernay ou des proches environs. Menu 3 plats (boissons comprises) avec 3 options au choix :

A/ Cuisine traditionnelle française

B/ Cuisine du terroir

C/ Cuisine typique champenoise

■ **Visite guidée, pédestre, de l'Avenue de Champagne d'Epernay**, inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

■ Enfin, vous terminerez votre journée par la **découverte de nos galeries souterraines.**

Visite commentée des caves d'une grande Maison de Champagne, suivie d'une **dégustation de 2 cuvées.**

■ 17 h 30 : fin des prestations à Epernay



Prix / pers. selon menu choisi :

Professionnels du tourisme :
nous contacter

Tarifs indicatifs - devis sur demande -
selon nombre de participants, et nombre
de véhicules devant être mis à disposition

A) 130 € - B) 135 € - C) 145 €

Programme modulable - devis sur
demande



avec votre autocar

Validité : Sous réserve de disponibilités de nos prestataires.

Ce prix ne comprend pas : le transport en autocar, les dépenses personnelles et toutes prestations non mentionnées dans le programme.



Prix / pers. selon le déjeuner-croisière :

Professionnels du tourisme : nous contacter

- Base 40 pers. et + :

A) Déj. croisière commenté : **83 €**

B) Déj. croisière animé: **96 €**

- Base 30 – 39 pers. :

A) Déj. croisière commenté : **87 €**

B) Déj. croisière animé: **100 €**

Dimanche / jour férié : supp. 4,00 €/pers.

Programme modulable – devis sur demande



avec votre autocar

LA CHAMPAGNE S'INVITE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Pour GROUPES à partir de 30 pers.

■ 9 h 30 : Arrivée à Epernay. RV à l'Office du Tourisme avec notre guide-conférencier(e)

■ Débutez votre journée par une **visite guidée, pédestre, de l'Avenue de Champagne d'Epernay**, inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco.

Découvrez l'histoire et l'architecture des Grandes Maisons de Négoce et des hôtels particuliers qui bordent cette prestigieuse Avenue...

■ Laissez-vous ensuite glisser au fil de la Marne, au pied des coteaux historique le temps d'un **déjeuner croisière**. Deux options vous sont proposées (boissons comprises) :

- un déjeuner croisière commenté
- un déjeuner croisière animé

■ Rejoignez le village **d'Hautvillers**, village typiquement champenois, Berceau du Champagne, où vécut le moine **Dom Pierre Pérignon**.

Découvrez les enseignes en fer forgé qui ornent chaque maison, ainsi que la pierre tombale de notre célèbre moine.

■ 17 h 00 : Fin des prestations à Hautvillers

Validité : Sous réserve de disponibilités de nos prestataires et guides-conférenciers.

Ce prix ne comprend pas : le transport en autocar, les dépenses personnelles et toutes prestations non mentionnées dans le programme.

AU BORD DE L'EAU

Pour GROUPES à partir de 20 pers.

- 9 h 30 : Arrivée en Champagne
- Niché au cœur des coteaux de la Montagne de Reims, visitez le **Musée de la Vigne** installé au pied du **Phare de Verzenay** et appréciez une **vue panoramique** d'exception du haut de ses 25 mètres ! La visite s'achèvera par la **dégustation** d'un champagne de vigneron indépendant.

- Appréciez un **déjeuner** dans un restaurant situé sur les bords de Marne.
Menu 3 plats (boissons comprises) avec 2 options au choix :

A/ Cuisine traditionnelle française (tous les jours exceptés samedi et dimanche)

B/ Cuisine du terroir (tous les jours)

- Embarquez pour une **croisière-promenade** commentée. Laissez vous bercer par la rivière Marne tout en découvrant les coteaux historiques, inscrits au patrimoine Mondial de l'Unesco, la faune et la flore locales.

- 17 h : Fin de la journée

Prix / pers. selon menu choisi :

Professionnels du tourisme :
nous contacter

- **Base 20 pers. et + :**

A) 61 € - B) 67 €

Programme modulable - devis sur demande



avec votre autocar



Crédit photo : D.R - DROITS RESERVES



Crédit photo : Alexandre COUVREUX - Usage web uniquement



Crédit photo : D.R - DROITS RESERVES

Validité : Sous réserve de disponibilités de nos prestataires.
Du 15 mars au 15 décembre.
Du mardi au dimanche.

Ce prix ne comprend pas : le transport en autocar, la mise à disposition d'un guide, les dépenses personnelles et toutes prestations non mentionnées dans le programme.

AU COEUR DU VIGNOBLE CHAMPENOIS

Pour GROUPES à partir de 30 pers.

■ 10 h : Rendez-vous dans un village, au coeur du Vignoble de la Montagne de Reims.

■ Commencez votre journée par une balade commentée au coeur du vignoble, **à bord du petit train des Vignobles de Champagne**. Le travail de la vigne et le savoir-faire des vignerons n'auront plus de secrets pour vous.

■ Les méthodes d'élaboration du Champagne vous seront ensuite dévoilées lors de la **visite des caves...** suivie d'une **dégustation apéritive !**

■ Le viticulteur vous invitera à sa table pour un **déjeuner champenois** - Menu 4 plats (boissons comprises) avec 2 options au choix (**A** ou **B**)

■ Niché au coeur des coteaux de la Montagne de Reims, le **Musée de la vigne** installé au pied du Phare de Verzenay vous accueille pour une visite audioguidée. Appréciez **une vue panoramique d'exception** du haut de ses 25 mètres !

■ Vers 17 h 00 : Fin de la journée

Prix / pers. selon menu choisi :

Professionnels du tourisme :
nous contacter

• **Base 30 pers et + :**

A) 70 € - B) 83 €

Dimanche / jour férié : supp. de 5,00 €/pers.

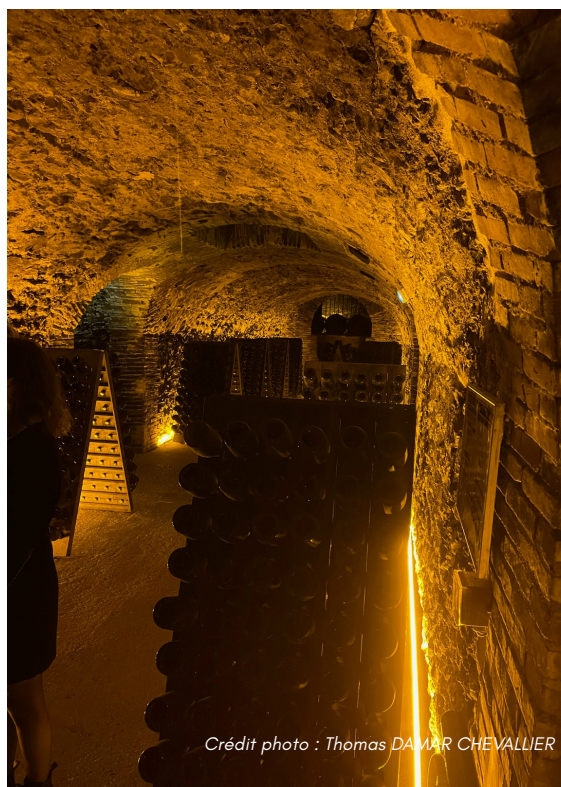
Programme modulable - devis sur demande



avec votre autocar



Crédit photo : D.R. - DROITS RESERVES



Crédit photo : Thomas DAMAR CHEVALLIER



Crédit photo : ArtechDrone pour Ville de Reims

Validité : Sous réserve de disponibilités de nos prestataires. De mi-avril à fin octobre.

Ce prix ne comprend pas : le transport en autocar, la mise à disposition d'un guide, les dépenses personnelles et toutes prestations non mentionnées dans le programme.

TRADITIONS CHAMPENOISES

Pour GROUPES à partir de 15 pers.

■ 10 h : Arrivée au cœur de la Vallée de la Marne

■ Faites un bond dans le temps lors de la visite de **l'Ecomusée Champenois** : Dans une **Maison typiquement Champenoise**, découvrez les décors et objets du quotidien domestique... Ainsi que les outils et les conditions de travail des paysans champenois (**Musée de la goutte**)

Puis, **l'école du village** restée intacte vous rappellera à vos enciers pour une séance de dictée à la plume !

Une dégustation de Champagne agrémentera cette fin de matinée.

■ Appréciez ensuite **un déjeuner** dans un restaurant d'Épernay ou des proches environs. Menu 3 plats (boissons comprises) avec 3 options au choix :

A/ Cuisine traditionnelle française

B/ Cuisine du terroir

C/ Cuisine typique champenoise

■ Dans l'après-midi, une visite audio-guidée du **Musée du Vin de Champagne et d'Archéologie régionale d'Épernay**, au sein du Château Perrier, édifice du XIXe siècle, à l'architecture et aux décors remarquables.

Plus de 2 000 objets exposés, vous présentent l'histoire de notre territoire.

■ vers 17 h 30 : Fin des prestations, à Épernay



Crédit photo : Alexandre COUVREUX - Usage web uniquement



Crédit photo : Alexandre COUVREUX - Usage web uniquement

Prix / pers. selon menu choisi :

Professionnels du tourisme : nous contacter

- **Base 15 pers et + :**

A) **57 €** - B) **62 €** - C) **71 €**

Programme modulable - devis sur demande



avec votre autocar

Validité : Sous réserve de disponibilités de nos prestataires.

Ce prix ne comprend pas : le transport en autocar, la mise à disposition d'un guide, les dépenses personnelles et toutes prestations non mentionnées dans le programme.



Crédit photo : ArtechDrone pour Ville de Reims



Crédit photo : Michel JOLYOT



Crédit photo : Alexandre COUVREUX - Usage web uniquement

PRENEZ DE LA HAUTEUR... POUR MIEUX REMONTER LE TEMPS !

Pour GROUPES à partir de 30 pers.

- 10 h : Arrivée au cœur des coteaux de la Montagne de Reims
- Visitez le **Musée de la Vigne** installé au pied du **Phare de Verzenay** et appréciez une **vue panoramique** d'exception du haut de ses 25 mètres !
- Embarquez à bord d'**un petit train touristique**, pour une promenade commentée au cœur du vignoble champenois.
- Profitez d'un **déjeuner "formule buffet"** chez un viticulteur (boissons comprises), situé dans un charmant village viticole.
- Partez ensuite pour une **excursion géologique souterraine**... Imaginez, il y a 45 millions d'années... une mer tropicale recouvrait la Champagne. Vous découvrirez du Campanile giganteum et autres coquillages fossiles, que cette mer nous a laissé en se retirant.
- 17 h 30: Fin des prestations

Prix / pers. :

Professionnels du tourisme :
nous contacter

- **Base 30 pers et + : 73 €**

Dimanche / jour férié : supp. de 5,00 €/pers.

Programme modulable - devis sur demande



avec votre autocar

Validité : Sous réserve de disponibilités de nos prestataires.

Ce prix ne comprend pas : le transport en autocar, les dépenses personnelles, la mise à disposition d'un guide et toutes prestations non mentionnées dans le programme

PATRIMOINE ET HISTOIRE de la Vallée de la Marne

Pour GROUPES à partir de 25 pers.

■ 10 h : Rendez-vous dans un village, au cœur du Vignoble de la Vallée de la Marne.

■ Niché au cœur de la **Route Touristique du Champagne**, et classé Monument Historique, le **Château de Condé** vous ouvre ses portes sur ses somptueux décors des XVIIe et XVIIIe siècles, réalisés par des artistes les plus prestigieux comme Watteau, Oudry, Servandoni...

■ Après une **démonstration de sabrage** et une dégustation commentée, **déjeunez dans une des salles du château**. (Menu 3 plats - boissons comprises).

■ Avec l'un de nos guides conférenciers, partez en autocar, à la découverte du **Vignoble et du Patrimoine de la Vallée de la Marne**.

Découvrez le **Mémorial des Batailles de la Marne** à Dormans, profitez ensuite d'un magnifique panorama depuis le promontoire de la **Statue du Pape Urbain II**... Remarquez le **Château de Boursault**, et votre circuit s'achèvera par le **village d'Hautvillers**, village typiquement champenois, où vécut le célèbre moine Dom Pierre Pérignon.

■ vers 17 h 30 : Fin des prestations à Épernay

Prix / pers. :

Professionnels du tourisme : nous contacter

- **Base 35 pers. et + : 65 €**
- **Base 25 - 34 pers. : 69 €**

Supplément les vendredi, samedi, dimanche et jours fériés : nous consulter

Programme modulable - devis sur demande



avec votre autocar équipé d'un siège guide et d'un micro



Crédit photo : D.R - DROITS RESERVES



Crédit photo : Solange LANE GARREAU



Crédit photo : Solange LANE GARREAU

Validité : Du 1er mai au 15 octobre
Sous réserve de disponibilités de nos prestataires, et guides conférenciers.

Ce prix ne comprend pas : le transport, les dépenses personnelles et toutes prestations non mentionnées dans le programme.

L'HISTOIRE SOUS TOUTES SES FORMES

Pour GROUPES à partir de 15 pers.

■ 10h : Arrivée à Epernay

■ Visite guidée du **Musée Villa Piquart**.
Installé dans la villa 1900 d'Henri PIQUART, architecte sparnacien, ce lieu accueille une collection privée regroupant des pièces nominatives de combattants et de civils, de la Grande Guerre aux Opérations Extérieures.

■ Appréciez ensuite un **déjeuner** dans un restaurant d'Epernay ou des proches environs. Menu 3 plats (boissons comprises) avec 3 options au choix :

A/ Cuisine traditionnelle française

B/ Cuisine du terroir

C/ Cuisine typique champenoise

■ Visite guidée du **Mémorial des Batailles de la Marne 1914 - 1918**, l'un des 4 monuments nationaux érigés après la 1ère guerre mondiale. Vous découvrirez la crypte, la lanterne des morts, ainsi que le cloître reliant la chapelle supérieure à l'ossuaire.

■ 17 h : Fin de la journée

Prix / pers. selon menu choisi :

Professionnels du tourisme :
nous contacter

• Base 15 pers. min. :

A) 59 € - B) 64 € - C) 73 €

Programme modulable - devis sur demande



avec votre autocar



Crédit photo : Musée Villa Piquart parcours de guerres



Crédit photo : Musée Villa Piquart parcours de guerres



Crédit photo : Solange LANE GARREAU

Validité : Sous réserve de disponibilités de nos prestataires.
Du mardi au dimanche

Ce prix ne comprend pas : le transport en autocar, la mise à disposition d'un guide, les dépenses personnelles et toutes prestations non mentionnées dans le programme.



Crédit photo : D.R - DROITS RESERVES



Crédit photo : Véronique MONTANÉ



Crédit photo : D.R - DROITS RESERVES

Prix / pers. :

Professionnels du tourisme :
nous contacter

- Base 30 pers. et + : **57 €**
- Base 20-29 pers. : **60 €**

Programme modulable - devis sur demande



avec votre autocar

LA CHAMPAGNE GOURMANDE

Pour GROUPES
à partir de 20 pers.

- 10 h : Arrivée en Champagne
- Vous commencez votre journée par la **visite commentée des Caves d'une exploitation familiale**, ainsi l'élaboration du Champagne n'aura plus de secrets pour vous. Au cours de cette visite, le viticulteur vous fera partager sa passion et son savoir-faire.
- Appréciez ensuite un **déjeuner au Champagne**, servi dans les locaux du viticulteur
- Une **note chocolatée**... pour agrémenter votre après-midi : une **visite guidée d'une chocolaterie artisanale** vous fera voyager depuis le cacaoyer... jusqu'aux **douceurs typiquement champenoises** (bouchons fourrés à la liqueur) fabriquées devant vous.
- Puis, vous terminez votre journée gourmande, par un **passage par la boutique des Biscuits Fossier** : le célèbre Biscuit Rose qui accompagne si bien notre boisson pétillante !
- Vers 17 h 00 : Fin de la journée

Validité : Sous réserve de disponibilités de nos prestataires.

Tous les jours, excepté dimanches et jours fériés.

Ce prix ne comprend pas : le transport en autocar, la mise à disposition d'un guide, les dépenses personnelles et toutes prestations non mentionnées dans le programme..



Crédit photo : Alexandre COUVREUX - Usage web uniquement

Habits de Lumière



Crédit photo : Alexandre COUVREUX - Usage web uniquement

Habits de Lumière

2ème week-end de décembre

Trois jours d'effervescence au cours desquels la ville en fête vous accueille pour un moment d'exception. Des formules "à la carte" qui combinent visites et festivités. Retrouvez le programme de ces festivités ici : habitsdelumieres.fr

Offre valable le Vendredi et le Samedi du second week-end de Décembre :

■ Arrivée à Epernay en milieu d'après-midi. Partez pour un voyage multi-sensoriel, au cœur du et de la Champagne, lors de votre visite du **Centre d'Interprétation Sensorielle des Vins de Champagne**. Tous vos sens seront en éveil, y compris vos papilles... lors de l'expérience gustative de 2 champagnes.

■ Bénéficiez d'un **temps libre dans Epernay**, avant de profiter des animations hautes en couleur, sur l'**Avenue de Champagne**, inscrite au **Patrimoine Mondial de l'Unesco** : bars à Champagne, animations musicales, spectacles de sons et lumières et feu d'artifice !

■ En toute fin de soirée, **dîner** dans un restaurant du centre ville - (Menu 3 plats - Apéritif Champagne - vin - café)



Nous restons à votre disposition pour **toute demande d'hébergement** au cours de ce week-end festif



Crédit photo : Alexandre COUVREUX - Usage web uniquement

Prix / pers. selon disponibilités dans les restaurants :

- De 60 € à 75 € - *Nous consulter*



avec votre autocar

Validité : Sous réserve de disponibilités de nos prestataires.

Ce prix ne comprend pas : le transport, l'hébergement, les dépenses personnelles et toutes prestations non mentionnées dans le programme.



Crédit photo : Alexandre COUVREUX - Usage web uniquement



Séjours



Crédit photo : D.R - DROITS RESERVES



Crédit photo : Alexandre COUVREUX - Usage web uniquement

LA PASSION DU CHAMPAGNE

2 jours / 1 nuit

Pour GROUPES à partir de 20 pers.

Jour 1

- 10h00 arrivée en Champagne
- Accueil dans une **Maison de Champagne familiale**, proche d'Epernay. Visite commentée de l'exploitation, suivie d'une **dégustation** de 3 cuvées
- **Pique nique** dans les vignes composé de charcuterie / fromage et d'un dessert le tout accompagné de Champagne
- Visite d'**une demeure du XVIIIe siècle**. Découvrez ses salons de réception, sa galerie-expo des dynasties des rois de France et du Champagne, son jardin anglais et son musée dans son cellier-pressoir.
- Pour terminer cette 1ère journée, nous vous proposons une **Chasse aux Trésors** ! Partez en équipe à la recherche d'indices qui vous permettront de résoudre une énigme. **Une dégustation** d'une flûte de Champagne clôture cette activité !
- **Installation à votre hôtel**** Logis de France où vous prendrez votre **dîner** (menu 3 plats - boissons comprises).
- **Nuitée et petit-déjeuner**

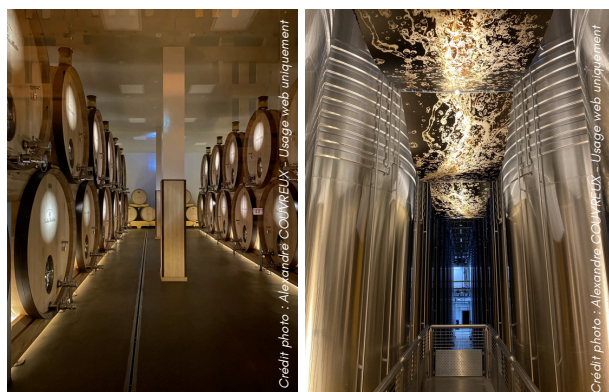


Jour 2 en page suivante ...

LA PASSION DU CHAMPAGNE



Credit photo : D.R - DROITS RESERVES



Credit photo : Alexandre COUVREUX - Usage web uniquement

Credit photo : Alexandre COUVREUX - Usage web uniquement

Jour 2

■ Visite du **Centre d'interprétation sensorielle du vin de Champagne**, expérience unique, immersive faisant appel à tous vos sens. La visite s'achève par une **expérience gustative, comparative, de 2 cuvées.**

■ **Déjeuner** dans un restaurant d'Epernay ou des proches environs. Menu 3 plats (boissons comprises)

■ **Visite des installations de l'une des Coopératives de Champagne.** Visite suivie d'une dégustation.
Ou, **visite des Caves d'une grande Maison de Champagne**, suivie également d'une dégustation

■ vers 17 h : Fin de votre séjour

Tarif indicatif : 350 €/ pers.

Selon nombre de participants

Base chambre double
Hôtel Logis de France **

Programme modulable

Devis sur demande - Nous consulter



avec votre autocar

Validité : Sous réserve de disponibilités de nos prestataires.

Ce prix ne comprend pas : le transport, le supplément chambre individuelle, les dépenses personnelles et toutes prestations non mentionnées dans le programme

ESCAPADE PÉTILLANTE

2 jours / 1 nuit

Pour GROUPES et MINI-GROUPES
à partir de 10 pers.

Jour 1

■ Arrivée en Champagne en fin de matinée. Commencez votre séjour par **une dégustation de toasts de foie gras, rilette et terrine de canard !** Le tout accompagné d'une flûte de champagne !

■ **Déjeuner** dans un restaurant d'Epernay ou des proches environs. Menu 3 plats (boissons comprises)

■ Visite commentée des **caves d'une grande Maison de Champagne**, suivie d'une **dégustation**

■ Au cours de la visite guidée d'**une chocolaterie artisanale**, découvrez les secrets de fabrication des bouchons de Champagne ... en chocolat, et fourrés avec les liqueurs régionales. **Une dégustation clôture votre visite**

■ Vous terminez votre journée gourmande, par un passage par **la boutique des Biscuits Fossier** : le célèbre Biscuit Rose qui accompagne si bien notre boisson pétillante !

■ **Installation à votre hôtel Logis de France****, dans les environs d'Epernay, où vous prendrez votre **dîner** (menu 3 plats - boissons comprises).

■ **Nuitée et petit-déjeuner**



Crédit photo : Cathia PECCALET



Crédit photo : Thomas LAMAR CHEVALLIER



Crédit photo : Véronique MONTANÉ



Crédit photo : D.R. - DROITS RESERVES

Jour 2 en page suivante ...

ESCAPADE PÉTILLANTE



Jour 2

■ Débutez votre seconde journée, par une immersion totale, et un voyage multi-sensoriel dans le monde du et de la Champagne !

La Visite du **Centre d'Interprétation Sensorielle des Vins de Champagne** fait appel à tous vos sens, y compris vos papilles... qui s'éveilleront lors de l'expérience gustative finale de 2 Champagne

■ **Déjeuner** dans un restaurant d'Epernay ou des proches environs (menu 3 plats - boissons comprises).

■ Votre journée se poursuit par une visite originale ... Remontez le temps et visitez la **Cave aux Coquillages** qui rappelle la présence d'une mer tropicale, il y a 45 millions d'années. Découvrez aujourd'hui toute une plage de fossiles, dont les Campaniles giganteum...

■ Fin de votre séjour, à Epernay

Tarif indicatif : 250 €/ pers.

Selon nombre de participants

Base chambre double
Hôtel Logis de France **

Programme modulable

Devis sur demande - Nous consulter



avec votre autocar

Validité : Sous réserve de disponibilités de nos prestataires.

Ce prix ne comprend pas : le transport, le supplément chambre individuelle, les dépenses personnelles et toutes prestations non mentionnées dans le programme.

LES VILLES DU CHAMPAGNE !

3 jours / 2 nuits

Pour GROUPES à partir de 20 pers.

Jour 1 - Epernay

- Rendez-vous dans un village, au cœur du Vignoble de la Vallée de la Marne.
- Niché au cœur de la Route Touristique du Champagne, et classé Monument Historique, **le Château de Condé** vous ouvre ses portes sur ses somptueux décors des XVIIe et XVIIIe siècles, réalisés par des artistes les plus prestigieux comme Watteau, Oudry, Servandoni...
- Après une démonstration de sabrage et une dégustation commentée, **déjeunez dans une des salles du château** (menu 3 plats - boissons comprises)
- Visite guidée de l'**Avenue de Champagne** d'Epernay, inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco. Découvrez les Grandes Maisons de Négoce et les hôtels particuliers qui bordent cette prestigieuse Avenue...
- Visitez ensuite les **caves d'une grande Maison de Champagne**. Découvrez les secrets de l'élaboration, avant de profiter d'une dégustation.
- **Installation à votre hôtel Logis de France****, dans les environs d'Epernay, où vous prendrez votre **dîner** (menu 3 plats - boissons comprises).
- **Nuitée et petit-déjeuner**



Jours 2 et 3 en page suivante ...

LES VILLES DU CHAMPAGNE !

Jour 2 - le Vignoble Champenois

■ Avec l'un des nos guides conférenciers, découverte commentée, en autocar des lieux emblématiques, inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco : les coteaux historiques, ainsi que le village d'Hautvillers, Berceau du Champagne, où vécut Dom Pierre Pérignon

■ Visite commentée des Caves d'une exploitation familiale, suivie d'une dégustation. Puis, d'un

■ Déjeuner au Champagne, chez ce viticulteur.

■ Visite du musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale, d'Épernay : avec plus de 2 000 objets exposés, découvrez l'histoire de notre territoire.

■ Dîner (menu 3 plats - boissons comprises) dans le restaurant de votre hôtel

■ Nuitée et petit-déjeuner dans votre hôtel Logis de France **



Jour 3 - Reims, la Cité des Sacres

■ Visitez le Musée de la Vigne installé au pied du Phare de Verzenay et appréciez une vue panoramique d'exception du haut de ses 25 mètres !

■ Déjeuner dans un restaurant du centre-ville de Reims
Menu 3 plats - Forfait "Boissons" : 1/4 de vin / pers. - Café

■ Visite guidée de la Cathédrale Notre Dame de Reims, l'une des réalisations majeures de l'art gothique en Europe, où se sont déroulés 25 sacres royaux. Suivie de la visite Guidée de la Basilique Saint Remi, la plus vaste église romane du nord de la France. On peut y voir le tombeau contenant la châsse de Saint Remi.

■ Vers 17 h : Fin des prestations.

Validité : Sous réserve de disponibilités de nos prestataires, et guides-conférenciers.

Ce prix ne comprend pas : le transport, les dépenses personnelles et toutes prestations non mentionnées dans le programme.

Tarif indicatif : 450 €/ pers.

Selon nombre de participants

Base chambre double
Hôtel Logis de France **

Programme modulable

Devis sur demande - Nous consulter



avec votre autocar

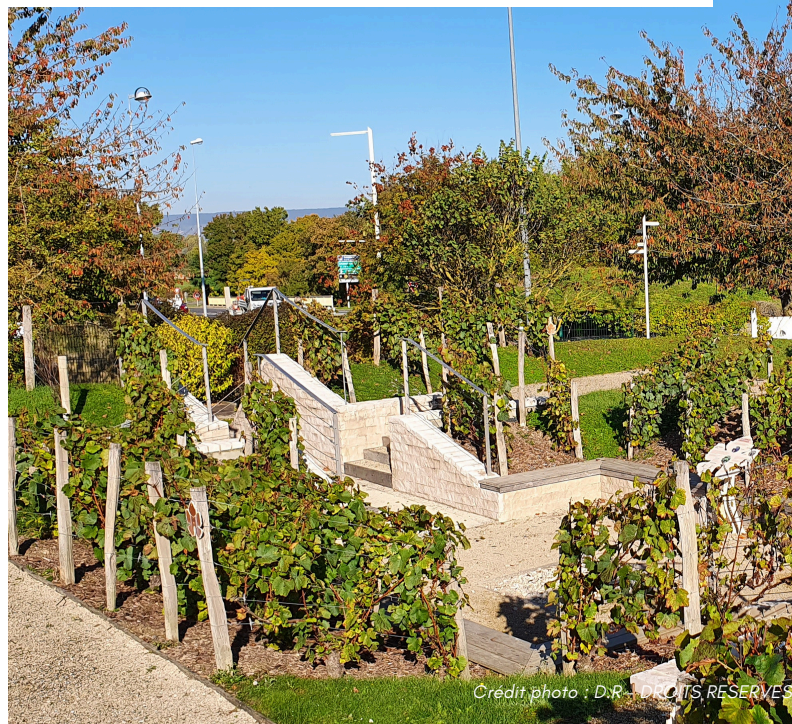


Crédit photo : Alexandre COUVREUX - Usage web uniquement

Sorties Scolaires



Crédit photo : Alexandre COUVREUX - Usage web uniquement



Crédit photo : D.R. - DROITS RESERVES

N°1

PROGRAMME

■ Visite de **Pressoria** - Centre d'interprétation multi-sensorielle du Vin de Champagne.

Visite immersive et Interactive

■ Pique-nique (à la charge des participants)

■ Découverte du **Sentier du**

Vignerons, sentier pédagogique de 2.2 km, au cœur du vignoble champenois

N°3

PROGRAMME

■ Visite commentée des **Eco-Musées d'Oeuilly** : une maison typiquement champenoise du début du XXe s., L'école 1900, où il est possible de s'exercer à l'écriture à la plume, et pour finir le musée de la goutte

■ Pique-nique (à la charge des participants)

■ Visite guidée, pedestre, du village d'**Hautvillers**, village typiquement champenois, présentant de nombreuses enseignes en fer forgé. Dom Pierre Pérignon vécut dans ce village et repose aujourd'hui dans l'ancienne église abbatiale.

N°2

PROGRAMME

■ Visite du **Musée de la Vigne**, situé au pied du Phare de Verzenay ! Ce musée propose de façon ludique et pédagogique, un parcours de découverte de la vigne champenoise.

■ Pique-nique (à la charge des participants)

■ Visite commentée des **Vignobles Champenois, en petit train touristique**.

N°4

PROGRAMME

■ Découverte **des jardins de vignes** : visite pédagogique sur le terroir, la vigne...

■ Pique-nique (à la charge des participants)

■ Visite du **musée du vin de Champagne et d'Archéologie régionale**.

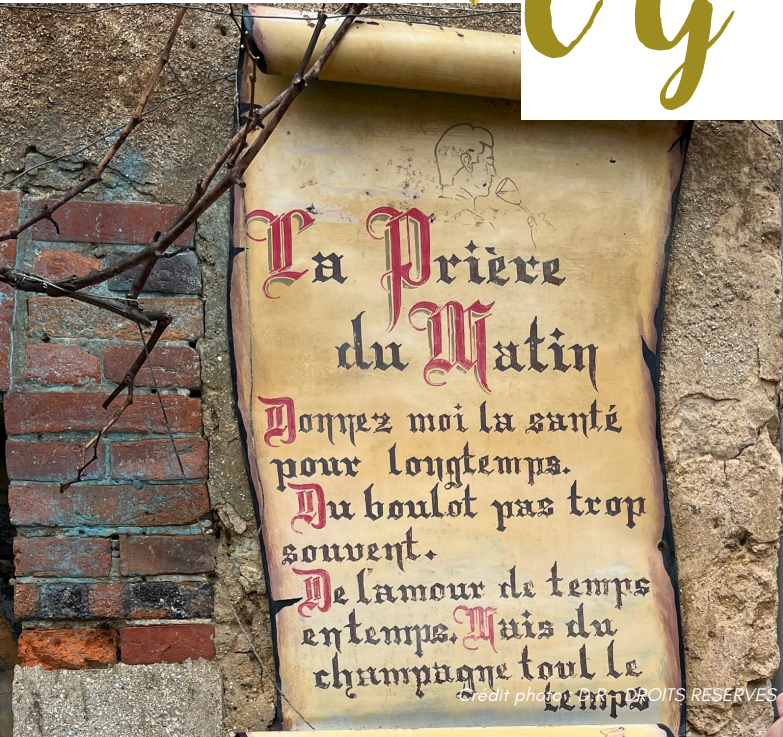
**4 suggestions de programme pour découvrir le et la Champagne avec une approche ludique pour apprendre en s'amusant.
Pour plus de précisions, nous contacter.**



Crédit photo : D.R - DROITS RESERVES



CGV & CPV



Crédit photo : D.R - DROITS RESERVES



Crédit photo : D.R - DROITS RESERVES

Conditions Générales de Vente

Article 1 – Préambule

Article 1.1. Désignation du vendeur

L'Office de Tourisme Epernay en Champagne, association loi 1901, enregistrée sous le numéro Siren 780383121, dont le siège se situe au 7 avenue de Champagne, 51200 Epernay.

Téléphone : +33 3 26 53 33 00

Représentant légal : Présidente – Madame Roxane de Varine

Adresse mail : tourisme@ot-epernay.fr

Immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de séjours : IM051120002

Garant financier : Groupama Assurance – Crédit & Caution, 3 Place Marcel Paul, 92000 Nanterre

Assureur responsabilité civile professionnelle : Groupama Nord Est, 2 rue Léon Patoux, 51100 Reims.

Garanties couvertes : Tous dommages confondus dans un maximum de 765 000 euros (corporels, matériels et immatériels consécutifs).

Ci-après dénommé « l'Office de Tourisme » ou « le Vendeur »

Article 1.2. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la commercialisation par l'Office de Tourisme de prestations touristiques fournies directement par l'Office de Tourisme ou par des prestataires partenaires, à destination de personnes ayant la qualité de consommateurs ou non-professionnels au sens du code de la consommation ou de voyageur au sens du code du tourisme et ayant la capacité juridique de contracter (ci-après dénommé « le(s) Client(s) »).

Ces CGV pourront également s'appliquer aux clients professionnels. Toutefois, les conditions négociées entre les parties prévalent sur les clauses des présentes CGV.

Article 1.3. Définitions

Client : personne physique ayant la qualité de consommateur ou de non-professionnel au sens du code de la consommation, ou de voyageur au sens du code du tourisme, qui contracte avec l'Office de Tourisme dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

Prestation : service de voyage ou forfait touristique au sens de l'article L. 211-1 du code du tourisme.

Contrat en ligne : contrat conclu dans le cadre d'achat de prestation(s) sur le site Internet de réservation de l'Office de tourisme : <https://www.epernay-tourisme.com/>

Contrat à distance : tout contrat conclu entre un professionnel et un consommateur, dans le cadre d'un système organisé de vente ou de prestation de services à distance, sans la présence physique simultanée du professionnel et du consommateur, par le recours exclusif à une ou plusieurs techniques de communication à distance jusqu'à la conclusion du contrat, à l'exclusion du site Internet de l'Office de Tourisme.

Groupe : Un groupe doit au minimum être constitué de 10 personnes au moment de l'achat d'une Prestation qui est commune. Le lien entre les membres du groupe peut être établi par une personne morale organisatrice (association, établissements scolaires, comités d'entreprise ou assimilé) ou par les personnes physiques membres du groupe.

Support durable : tout instrument permettant au consommateur ou au professionnel de stocker des informations qui lui sont adressées personnellement afin de pouvoir s'y reporter ultérieurement pendant un laps de temps adapté aux fins auxquelles les informations sont destinées et qui permet la reproduction à l'identique des informations stockées (article L. 121-16 du code de la consommation).

Article 2 – Contenu et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à l'ensemble des prestations vendues ou offertes à la vente par l'Office de Tourisme.

Elles s'appliquent pour les ventes réalisées par tous circuits de distribution et de commercialisation.

Toute commande ou achat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur et figurent sur le contrat de réservation.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières de vente et les avoir acceptées avant sa réservation et la conclusion du contrat.

Le Client déclare également avoir pris connaissance et accepté avant sa réservation les conditions générales de vente du prestataire réalisant la Prestation.

Article 3 – Informations précontractuelles

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et/ou à la conclusion du contrat, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions générales et particulières de vente et de toutes les informations listées à l'article L. 221-5 du code de la consommation ainsi qu'à l'article R. 211-4 du code du tourisme.

Le Client reconnaît de plus avoir eu communication du formulaire pris en application de l'arrêté du 1er mars 2018 « fixant le modèle de formulaire d'information pour la vente de voyages et de séjours ».

Article 4 – Modalités de réservation et paiement du prix

Article 4.1. Modalités de réservation

- Réservation en ligne

La réservation des prestations par le Client doit se faire exclusivement en ligne sur le site internet de réservation de l'Office de Tourisme : <https://www.epernay-tourisme.com/>.

Les étapes de réservation sont les suivantes :

1° Visualisation par le Client de la prestation qu'il souhaite acheter avec son prix.

2° Le Client clique sur la prestation en question pour en consulter le détail et le descriptif, accompagné d'un calendrier des disponibilités de réservation en temps réel.

3° Le Client choisit la date et l'heure de la prestation (si plusieurs horaires sont disponibles).

4° Le Client sélectionne le nombre de participants (adultes et enfants).

5° Il ajoute la prestation sélectionnée à son panier d'achat. A ce stade, le Client peut choisir entre poursuivre la réservation ou continuer ses achats en ajoutant d'autres prestations.

6° Le Client accède à un récapitulatif de la commande avant de la confirmer.

8° Le Client remplit un formulaire de contact (nom, prénom, mail, téléphone) et procède au paiement sécurisé par l'un de moyens de paiement qu'il aura choisi.

Une fois la commande et le paiement enregistré, le Client reçoit une confirmation de sa commande par mail.

Lorsque le prestataire réalisant la prestation le demande, l'Office de tourisme pourra demander un acompte au Client. Le montant de l'acompte et l'échéance de paiement du solde sera précisé au Client sur l'offre de la Prestation.

- Réservation au comptoir

Le Client peut également réserver sa prestation au comptoir. Dans ce cas, un conseiller en séjour de l'Office de Tourisme accompagnera le Client dans sa réservation en ligne.

Article 4.2. Prix définitif et taxes additionnelles

Le prix définitif est annoncé en euros, toutes taxes comprises (TTC) par personne.

Le prix comprend les éléments indiqués au contrat, il inclut les frais de réservation en ligne.

Sauf mention au contrat, il ne comprend pas le pré et post acheminement, le supplément chambre individuelle, le transport sur place, la taxe de séjour, les assurances facultatives, les produits complémentaires type merchandising, ni les dépenses personnelles.

Lorsqu'un Client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle », indiqué dans le prix avant validation de sa commande.

Article 4.3. Modalités de paiement

Le Client garantit à l'Office de Tourisme qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi par lui, lors de la validation du contrat. L'Office de Tourisme se réserve le droit de suspendre toute gestion de réservation et toute exécution des prestations en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas de non-paiement de toute somme due au titre du contrat.

L'Office de Tourisme se réserve notamment le droit de refuser d'honorer une réservation émanant d'un Client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une réservation précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par l'Office de Tourisme.

Le consommateur dispose de plusieurs moyens de paiement offrant une sécurité optimale parmi les suivantes, selon le type de prestation réservée, comme indiqué aux conditions particulières de vente :

- a. par carte bancaire de crédit ou privative (carte bleue, carte Visa, Mastercard),
- b. par virement SEPA (frais de virement à la charge du Client),
- c. par paiement dématérialisé ou portefeuille électronique proposés par Stripe : <https://stripe.com/fr/payments/payment-methods-guide#fiches-techniques-des-diff%C3%A9rents-moyens-de-paiement>.

Article 5 – Début et contenu des prestations

Les billets pouvant être commandés sur le site sont généralement assujettis à une période de validité déterminée ou pour une date précise. En confirmant définitivement sa commande sur le site, l'acheteur reconnaît avoir pleinement pris connaissance de la date ou période de validité applicable à sa commande. Tout billet non utilisé à la date prévue ou durant la période de validité stipulée ne sera pas remboursable.

Les prestations proposées sur le site ont lieu aux dates et heures mentionnées (il est conseillé au participant de se présenter 15 minutes avant le début de l'activité). Le lieu est précisé pour chaque prestation. La durée de la prestation peut varier légèrement, en fonction notamment, lors des visites guidées, du nombre de participants et de l'interactivité existante entre les participants et le partenaire.

Les horaires indiqués sont à respecter afin de garantir le bon déroulement de la prestation. Les différents partenaires ne sont pas tenus d'attendre un participant en retard. En cas de retard ou de présentation hors délai sur le lieu de la prestation, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 6 – Billets

Les billets, reçus par l'acheteur sur l'adresse mail donnée lors de l'achat imprimés ou sur smartphone, ou remis sur place contre le bon d'échange sont uniquement valables pour la prestation réservée, et à la date et l'heure précisées. Ils doivent être présentés à l'arrivée, et conservés pendant la durée de présence sur le lieu de la prestation. L'accès à la prestation n'est plus garanti après l'heure de début indiquée et ne donne droit à aucun remboursement.

Lors du contrôle à l'entrée de certaines prestations, une pièce d'identité, en cours de validité pourra vous être demandée. Elle devra correspondre au nom inscrit sur le billet si celui-ci est nominatif.

Les utilisateurs se présentant sans billet, se verront refuser l'accès à la prestation (même les participants à titre gratuit, ou les jeunes enfants, qui doivent avoir été signalés lors de la réservation).

En accord avec le prestataire et l'Office de Tourisme, l'acheteur peut présenter son billet sous format numérique sur son smartphone pour accéder à l'activité. Ce document numérique justifie la réservation de l'activité par l'acheteur.

Article 7 – Révision du prix

L'Office de Tourisme s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au moment de la réservation mais se réserve le droit de modifier unilatéralement ses prix sous conditions fixées au présent article.

Conformément à l'article L. 211-12 du Code du tourisme, le prix pourra ainsi être modifié à la hausse ou à la baisse après validation de la réservation pour prendre en compte l'évolution :

- 1° Du prix du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;
- 2° Du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ; ou
- 3° Des taux de change en rapport avec le contrat.

L'application éventuelle d'une majoration de prix en application de l'alinéa précédent sera notifiée de manière claire et compréhensible au Client et assortie d'une justification et d'un calcul, sur support durable, au plus tard vingt jours avant le début des prestations.

Réciproquement, le Client a le droit à une réduction de prix correspondant à toute baisse des coûts mentionnés aux 1°, 2° et 3°, qui intervient après la conclusion du contrat et avant le début du voyage ou du séjour.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Si la majoration dépasse 8 % du prix total du forfait ou du service de voyage, le voyageur peut accepter la modification proposée, ou demander la résiliation du contrat sans payer de frais de résiliation et obtenir le remboursement de tous les paiements déjà effectués.

Article 8 – Absence de droit de rétractation

L'article L. 221-28 du code de la consommation dispose que le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voiture, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. L'article L. 221-2 du code de la consommation exclut également cette faculté pour les transports de personnes et les forfaits touristiques.

L'Office de Tourisme se prévaut de cette absence de droit de rétractation et indique que pour toutes les prestations entrant dans le champ d'application de l'article L. 221-28 ou L. 221-2 du code de la consommation, **le Client ne disposera d'aucun droit de rétractation.**

Article 9 – Modification du contrat

Article 9.1. Modification à l'initiative de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après sa conclusion et avant le début de la prestation touristique, et ce sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

Si l'Office de Tourisme est contraint de modifier unilatéralement une des caractéristiques principales du contrat au sens de l'article R. 211-4 du code du tourisme, qu'il ne peut satisfaire aux exigences particulières convenues avec le Client, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le Client dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable : des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ; du délai raisonnable dans lequel le Client doit communiquer à la l'Office de Tourisme la décision qu'il prend ; des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ; d'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résilié et que le Client n'accepte pas d'autre prestation, l'Office de Tourisme remboursera tous les paiements effectués par celui-ci ou en son nom dans les meilleurs délais, et au plus tard quatorze jours après la résiliation du contrat.

Article 9.2. Modification à l'initiative du Client

Tout séjour abrégé ou non consommé du fait du Client, ou commencé en retard du fait du Client ne donnera droit à aucun remboursement.

L'Office de Tourisme s'engage vis-à-vis du Client uniquement sur les prestations vendues.

Ne sauraient engager la responsabilité de l'Office de Tourisme :

- toute prestation souscrite par le Client en dehors de celle facturée par l'Office de Tourisme ;
- toute modification des prestations à l'initiative du Client.

Article 10 – Résiliation du contrat

Article 10.1. Résiliation du contrat par le Client

Le Client a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation. Pour que cette résiliation soit valable, il doit en informer par courriel de préférence recommandé ou par courrier recommandé.

L'Office de Tourisme demandera en ce cas au Client de payer des frais de résiliation et pourra les retenir tout ou partie des acomptes ou du solde déjà versés, selon l'échéancier correspondant à la prestation.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le client – prestations sèches

- Annulation plus de 48h avant la date de la prestation/activité : 3,5% (TTC) du total de la vente retenu.
- Annulation moins de 48h avant de la date de la prestation/activité ou no-show : 100% du montant total de la vente retenu.

Annulation par le client – packages/forfait

- Annulation plus de 7 jours avant le départ : 3,5% (TTC) du total de la vente retenu.
- Annulation entre 7 jours et 48h avant le départ : 25 % du montant total TTC retenu.
- Annulation moins de 48h avant le départ et en cas de no-show : 100% du montant total TTC retenu.

L'Office de Tourisme pourra, si le prestataire le permet, proposer une prestation de substitution au Client ou un avoir.
La date d'annulation est la date de réception par l'Office de Tourisme de la demande du Client.

Ces frais de résolution ne seront pas dus si le contrat est résilié à la suite de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci et ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat. Dans ce cas, l'Office de Tourisme procédera au remboursement intégral des paiements effectués, sans toutefois entraîner de dédommagement supplémentaire.

Article 10.2. Résiliation du contrat par l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation.

Le Client aura droit à une indemnisation supplémentaire, qui correspond à celle qu'aurait dû supporter l'Office de Tourisme si la résiliation du contrat était intervenue du fait du Client, dans le cadre de l'article 10.1 des présentes conditions générales de vente.

Toutefois, l'Office de Tourisme ne sera redevable d'aucune indemnisation supplémentaire, si la résiliation du contrat intervient dans les deux cas suivants :

1) Le nombre de personnes inscrites pour le voyage ou la prestation est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'Office de Tourisme notifie par courriel ou par courrier la résiliation du contrat au Client dans le délai fixé par le contrat, selon le calendrier suivant

- vingt jours avant le début du voyage ou de la prestation dans le cas de voyages dont la durée dépasse six jours ;
- sept jours avant le début du voyage ou de la prestation dans le cas de voyages dont la durée est de deux à six jours ;
- quarante-huit heures avant le début du voyage ou de la prestation dans le cas de voyages ne durant pas plus de deux jours ;

2) L'Office de Tourisme est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans ce cas, l'Office de Tourisme notifie par courriel ou par tout écrit la résiliation du contrat au voyageur dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour.

Article 11 - Cession du contrat

Article 11.1. Possibilité pour le Client de céder son contrat

Le Client a la possibilité de céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Article 11.2. Préavis pour céder le contrat

Le Client ne peut céder son contrat qu'à la condition d'informer l'Office de Tourisme de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Article 11.3. Solidarité du cédant et du cessionnaire

Le Client cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix et des frais supplémentaires éventuels que la cession pourrait engendrer.

Article 12 - Garantie légale de conformité

Article 12.1. Principe

L'Office de Tourisme est l'unique garant de la conformité des prestations au contrat. Le Client non professionnel ou consommateur a à ce titre la possibilité de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-11 et suivants du code de la consommation et des articles 1641 et suivants du code civil.

Article 12.2. Mise en œuvre de la garantie légale de conformité

Le Client consommateur ou non professionnel doit communiquer à l'Office de Tourisme les vices et/ou défauts de conformité dans les meilleurs délais à compter de la fourniture des services, conformément à l'article L. 211-16 II du code du tourisme. Cette communication doit se faire, pièces justificatives à l'appui, de préférence dans un délai de 7 jours suivant la fin des prestations, afin que l'Office de Tourisme puisse enquêter sur le trouble et apprécier la réalité des défauts allégués de façon efficace et dans l'intérêt des deux parties.

Les défauts et/ou vices constatés donneront lieu à rectification, substitution, réduction de prix ou remboursement dans les meilleurs délais, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés.

En cas de proposition de l'Office de Tourisme d'une prestation de remplacement ou d'une réduction de prix, le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée.

La garantie de l'Office de Tourisme est limitée au remboursement des services effectivement payés par le Client consommateur ou non professionnel et l'Office de Tourisme ne pourra être considérée comme responsable ni défaillante pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles ou inévitables.

Article 12.3. Coordonnées pour contacter le Vendeur

Conformément à l'article R 211-6, 4° du code du tourisme, le Client peut contacter rapidement l'Office de Tourisme aux coordonnées figurant à l'article 1.1. « Désignation du vendeur » des présentes conditions générales de vente, afin de communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le Client est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour.

Article 13 - Protection des données à caractère personnel

Article 13.1. Données collectées

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.

A ce titre, l'Office de Tourisme collecte les données à caractère personnel suivantes : prénom, nom, civilité, adresse postale principale, adresse mail, numéro de téléphone portable, particularités notées au contrat, modalités de paiement.

Article 13.2. But poursuivi

La collecte de ces données personnelles est indispensable à l'exécution contractuelle et en cas de refus de les communiquer, le Client s'expose à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité de l'Office de Tourisme.

Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion de la Clientèle du Vendeur dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base du consentement du Client. Elles ne sont utilisées que pour les finalités auxquelles le Client a consenti.

Plus précisément, les finalités sont les suivantes :

- Identification des personnes utilisant et/ou réservant les prestations,
- Formalisation de la relation contractuelle,
- Réalisation des prestations réservées auprès de l'Office de Tourisme,
- Gestion des contrats et réservation (notamment répartition des chambres, gestion des déplacements),
- Communication aux partenaires en vue de la réalisation des prestations par les partenaires concernés,
- Comptabilité notamment gestion des comptes Clients et suivi de la relation Client,
- Traitement des opérations relatives à la gestion Clients,
- Communications commerciales et prospection, animation.

Article 13.3. Personnes autorisées à accéder aux données

Les personnes autorisées à accéder aux données collectées au sein de l'Office de Tourisme sont les suivantes : les salariés de l'Office de Tourisme et ses partenaires intervenant sur les prestations sollicitées par le Client, et le cas échéant, les prestataires sous-traitants de l'Office de Tourisme participant à la réalisation et/ou l'administration des prestations et étant amené à intervenir à ce titre sur les traitements, étant alors précisé qu'en pareille hypothèse, qu'il s'agisse de partenaires ou de sous-traitant, cela est effectué dans le respect de la réglementation en vigueur.

Article 13.4. Conservation des données

Ces données à caractère personnel collectées sont conservées pendant la durée de conservation légale relative à la finalité du traitement et au plus pendant 5 ans

Les données à caractère personnel relatives à la carte bancaire du Client sont conservées exclusivement dans le délai nécessaire pour la réalisation de la transaction.

[Les données à caractère personnel relatives à un prospect qui ne conclurait pas de contrat de réservation avec l'Office de Tourisme sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de leur collecte.]

Les données à caractère personnel nécessaires à l'expédition de la newsletter sont conservées tout le temps où le client ne se désinscrit pas.

L'Office de Tourisme met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et l'Office de Tourisme ne peut pas garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

Article 13.5. Droits du titulaire des données collectées

En application de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, chaque utilisateur dispose d'un droit d'interrogation, d'accès, de modification, d'opposition et de rectification, pour des motifs légitimes, à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel. Il est possible de demander à ce que ces données soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées.

Ces droits peuvent être exercés en écrivant un courrier signé à l'Office de Tourisme, 7 Avenue de Champagne, 51200 Epernay ou un mail à l'adresse suivante : deborah@ot-epernay.fr ou solange@ot-epernay.fr en joignant à votre demande une copie de votre pièce d'identité.

À tout moment, le Client peut introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site Internet (<https://www.cnil.fr/>).

Article 13.6. Modification de la clause

L'Office de Tourisme se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente clause relative à la protection des données à caractère personnel à tout moment. Si une modification est apportée à la présente clause de protection des données à caractère personnel, l'Office de Tourisme s'engage à publier la nouvelle version sur son site, et informera également les utilisateurs de la modification par messagerie électronique, dans un délai minimum de 15 jours avant la date d'effet.

Article 13.7. Opposition au démarchage téléphonique

Vous avez la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet suivant : <http://www.bloctel.gouv.fr/>.

Article 14 - Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 15 - Assurances

Notre assureur de garantie civile professionnelle nous garantit contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle telle qu'elle est exposée aux articles L. 211-16 et L. 211-17 du code du tourisme.

La garantie prend également en charge les dommages causés à des voyageurs, à des prestataires de services ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de l'offre, de l'organisation et de la vente de nos prestations tant de notre fait que du fait de nos préposés, salariés et non-salariés.

Le Client s'engage à détenir et être à jour de son assurance de responsabilité civile pour couvrir les dommages qu'il pourrait causer.

Nous ne proposons pas d'assurance obligatoire, ni facultative.

Article 16 - Enfants mineurs

Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat de prestations touristiques comprenant un hébergement, l'Office de Tourisme doit communiquer des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur.

Article 17 - Responsabilité de l'Office de Tourisme

Article 17.1 - Responsabilité de plein droit

Hors vente de ses produits boutique et visites guidées réalisées par l'Office de tourisme, ce dernier est responsable de plein droit des prestations touristiques contractées dans le cadre des présentes conditions générales de vente.

L'Office de Tourisme peut toutefois s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au Client, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16.

Article 17.2. Limitation de la responsabilité de l'Office de Tourisme

Conformément à l'article L 211-17, IV du code du tourisme, le montant des éventuels dommages-intérêts que l'Office de Tourisme serait condamné à verser au Client pour quelque cause que ce soit, sera limité à trois fois le prix total hors taxes des prestations, à l'exception des préjudices corporels et des dommages causés intentionnellement ou par négligence.

Article 18 - Circonstances exceptionnelles et inévitables

Tout événement qui crée une situation échappant au contrôle du professionnel comme du voyageur et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées même si toutes les mesures avaient été prises empêchant ainsi l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

Article 19 - Respect des règles

Les prestations qui se déroulent en pleine nature nécessitent une bonne condition physique.

Pour ces prestations en extérieur, les participants devront être équipés de bonnes chaussures ainsi que d'un vêtement adapté aux conditions météorologiques du jour.

Dans les espaces naturels sensibles, les participants devront rester sur les sentiers et devront respecter les sites qui sont privés.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence, de circulation, d'hygiène et de sécurité et suivre les conseils du guide.

Lorsque le déjeuner est un pique-nique merci de prévoir de quoi ramasser les déchets (sacs poubelles).

L'Office de tourisme et le guide se réservent le droit d'exclure un participant ne se conformant pas aux règles précitées ou qui perturberait l'exécution de la prestation.

Article 20 - Aide au voyageur

L'Office de Tourisme est responsable de la bonne exécution des prestations prévues au contrat. Dans ce cadre, si le Client est confronté à des difficultés, l'Office de Tourisme apportera dans les meilleurs délais une aide appropriée, eu égard aux circonstances de l'espèce.

L'Office de Tourisme sera en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépassera pas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Article 21 - Accessibilité

Malgré tous nos efforts, certaines prestations ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, notamment certaines prestations d'itinérances, certains lieux de visite dont la configuration ne permet pas un aménagement spécifique pour l'accueil de personnes à mobilité réduite.

Article 22 - Règlement des litiges

Article 22.1. Loi applicable

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

Article 22.2. Médiation

Le Client peut adresser toute réclamation par courrier à l'Office de Tourisme ou par mail à l'adresse suivante : deborah@ot-epernay.fr ou solange@ot-epernay.fr

Le Client peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Le Client peut ainsi saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage sur le site suivant : <https://www.mtv.travel/> ou à MTV Médiation tourisme voyage, BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17 dans le cas où la réponse apportée par l'Office de Tourisme au client sur sa réclamation soit jugée insuffisante ou restée sans réponse au bout de 60 jours.

Article 22.3. Vente en ligne

Dans le cas où le service aurait été acheté en ligne par le Client, ce dernier est informé qu'il a la faculté, conformément à l'article 14.1 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai 2013, d'introduire une réclamation et de sélectionner un organisme de règlement des litiges sur le site internet suivant :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR> .

Article 22.4. Preuve

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'Office de Tourisme ont force probante quant aux commandes, demandes, et tout autre élément relatif à l'utilisation du Site. Elles pourront être valablement produites, notamment en justice, comme moyen de preuve au même titre que tout document écrit.

Article 23 - Prestations de voyage liées

Si, après avoir choisi un service de voyage et l'avoir payé, vous réservez des services de voyage supplémentaires pour votre voyage ou séjour de vacances par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme, vous NE bénéficierez PAS des droits applicables aux forfaits au titre de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 du code du tourisme.

Toutefois, si vous réservez des services de voyage supplémentaires au cours de la même visite ou du même contact avec l'Office de Tourisme, les services de voyage feront partie d'une prestation de voyage liée.

Dans ce cas l'Office de Tourisme dispose, comme l'exige le droit de l'Union européenne, d'une protection afin de rembourser les sommes que vous lui avez versées pour des services qui n'ont pas été exécutés en raison de son insolvabilité.

L'Office de Tourisme a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès Groupama Assurance - Crédit & Caution, 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité si les services de voyage leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme.

Remarque : cette protection contre l'insolvabilité ne s'applique pas aux contrats conclus avec des parties autres que l'Office de Tourisme qui peuvent être exécutés en dépit de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme. [Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B4B5EB08A2.tp1gfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701].

Conditions Particulières de Vente

1. DEMANDE ET DÉLAI DE RÉSERVATION

a) Votre demande ne constitue en aucun cas une obligation pour l'Office de Tourisme Epernay en Champagne de fournir la prestation souhaitée. Selon disponibilités de nos guides et /ou prestataires, un contrat de réservation vous sera alors adressé.

b) Afin de traiter votre dossier dans les meilleures conditions, merci de nous adresser votre demande de réservation au plus tard 12 jours ouvrables (pour les Visites Guidées, et ½ journées thématiques) ; 18 jours ouvrables (pour les Programmes-Journée, et Prestations) ; 30 jours ouvrables (pour les Séjours), avant la date de réalisation de la prestation.

2. CONTRAT DE RÉSERVATION

établi par l'Office de Tourisme Epernay en Champagne

a) Le contrat rappelle toutes les informations utiles au bon déroulement de la prestation.

b) Votre réservation sera effective à réception de votre contrat de réservation dûment signé, avec la mention «bon pour accord».

c) Pour toute prestation effectuée sans la présence d'un guide de l'Office de Tourisme Epernay en Champagne, des bons d'échange à remettre aux différents prestataires vous seront adressés.

d) Vous devez expressément vous présenter aux adresses et horaires indiqués sur vos bons d'échange.

3. CONDITIONS DE RÉSERVATION

- Visites Guidées et 1/2 journées thématiques : réservation effective à réception de votre contrat dûment signé.
- Programmes Journée, Prestations et Séjours : réservation effective à réception de votre contrat dûment signé, accompagné d'un acompte, dont le montant figure sur le contrat.

4. CONDITIONS D'ANNULATION

Attention, votre annulation ne sera prise en compte qu'à réception d'un écrit de votre part.

Toute annulation postérieure à la réservation et au versement d'un acompte entraînera automatiquement la facturation de frais de dossier.

- Visites Guidées (pédestres, mixtes et / ou en autocar) :

Si l'annulation totale intervient moins de 72h avant la prestation, facturation de la totalité de la prestation.

- Visites guidées pédestres, 1/2 journées thématiques, Programmes-Journée et Prestations :

a) Annulation partielle du nbre de participants le jour de la prestation : facturation sur le nombre annoncé 72h par avance.

b) Si, le jour de la prestation, le nombre de participants est supérieur au nombre annoncé : facturation sur le nombre effectif.

- Séjours :

Les conditions d'annulation diffèrent selon les prestataires inclus dans le programme. Des frais sont susceptibles de vous être facturés.

a) Annulation partielle :

Dans les 3 semaines précédant le séjour : 50 €/pers. de frais fixes + frais éventuels selon prestataires

b) Annulation partielle :

Dans la semaine précédant le séjour : nous consulter.

c) Annulation totale après la signature du devis : nous consulter

5. CONDITIONS DE REGLEMENT

À réception de facture.

Divers moyens :

- **Chèque** à l'ordre de "Office de tourisme Epernay en Champagne"
- **Carte bancaire** sur place dans nos locaux
- **Virement - nos références bancaires** :

(IBAN) : BNP PARIBAS - FR76 3000 4017 0700 0101 7011 786

BIC (Bank Identifier Code) : BNPAFRPPXXX

Cette brochure est éditée par l'Office de Tourisme Epernay en Champagne.

Usage web uniquement - Merci de ne pas imprimer cette brochure.

Les photos sont protégées, reproduction autorisée sur demande : groupes@ot-epernay.fr

Elle est remise à titre d'information et ne constitue pas un document contractuel.

Malgré tout le soin apporté à sa réalisation, ce document peut contenir des erreurs ou omissions dont l'Office de Tourisme Epernay en Champagne ne saurait être tenu pour responsable.

Des fluctuations d'ordre économique peuvent entraîner des variations de tarifs et de prestations. Ces modifications ne sauraient engager la responsabilité de l'Office de Tourisme Epernay en Champagne.

ÉDITION 2026

CONCEPTION ET RÉALISATION OFFICE DE TOURISME EPERNAY EN CHAMPAGNE
51200 EPERNAY

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE : OFFICE DE TOURISME EPERNAY EN CHAMPAGNE - MICHEL JOLYOT - VILLE d'ÉPERNAY - BOEGLY et GRAZIA - ERIC CHAMPION - OFFICE DE TOURISME DU GRAND REIMS - LES AMIS D'HAUTVILLERS - GRAPPERS - MAXIME FEVRE - VICTORIA ROUSSEAU - MUSÉE VILLA PIQUART EPERNAY - L'IMPÉRIALE DE MARIE ANTOINETTE - ALEXANDRE COUVREUX - MY VINTAGE TOUR COMPANY - VERONIQUE MONTANÉ - SOLANGE LANE GARREAU - THOMAS DAMAR CHEVALLIER - CATHIA PECCAVET - CHATEAU DE PIERRY



